

N° CP 3^e/4607
Séance du 11 MAI 2007

RD 417 – Déviation de Wintzenheim

Déplacement de conduite de gaz

Avenant n° 1 à la convention financière n° 77-2006 du 17 novembre 2006

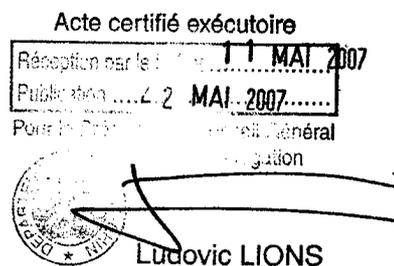
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 7 Novembre 2003, relative à la fixation du coût prévisionnel de l'opération de la déviation de la RD 417 à Wintzenheim,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président à signer et à exécuter avec la Société VIALIS de Colmar, l'avenant à la convention financière n°77-2006 du 17 novembre 2006, pour le déplacement d'une conduite de gaz dans le cadre de l'opération de déviation de la RD 417, rue de la Vallée, à Wintzenheim. La dépense de 20 332 € TTC sera imputée au programme AG 11 « déviation de Wintzenheim » chapitre 23, nature 23 151, millésime 1999.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER